

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 14 avril 2014, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

2014-04-81 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

2014-04-82 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2014, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 mars 2014 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2014-04-83 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2014-03

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2014, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2014-03

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Investissement			
Investissement transport routier	03-301-10-000-03		25 000 \$
Concassé recyclé	22-320-23-710	25 000 \$	
Loisirs			
Subventions organismes	02-701-11-971-01		4 500 \$
Remboursement revenus activités organismes	02-701-11-971-00	4 500 \$	
GRAND TOTAL		29 500.00 \$	29 500.00 \$

ADOPTÉE

2014-04-84

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE AU 14 AVRIL 2014 POUR ACCEPTATION

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 avril 2014 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	250,741.87 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	0.00 \$
AUTRES DÉPENSES.....	79,888.14 \$
TOTAL DU MOIS.....	330,630.01 \$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

2014-04-85

CAMPING LES TÊTES-DE-BOULES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général autorise à donner un mandat à l'arpenteur Barbe et Robidoux pour la ligne des zones inondables pour le camping les Têtes-de-boules.

ADOPTÉE

2014-04-86

CAUTIONNEMENT

CONSIDÉRANT que le *Parc Régional Montagne du Diable* désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 312,200 \$, remboursable sur 10 ans ;

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Ferme-Neuve se porte caution en faveur de *Parc Régional Montagne du Diable* d'un montant de 350,000 \$ pour 10 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉE

2014-04-87

ANNULATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION – VILLE DE MONT-LAURIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve avise la Ville de Mont-Laurier que nous désirons annuler le constat d'infraction n° 804038807, tel que demandé par la Ville.

ADOPTÉE

2014-04-88

CRÉATION GP (SITE WEB)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le paiement à Création GP pour les services du site web de la municipalité qui représente 150 \$ aux trois (3) mois.

ADOPTÉE

2014-04-89

NOMINATION AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DÉSIGNÉ POUR LE PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE Madame Diane Sirard soit désignée au poste d'administrateur par le conseil municipal pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration du Parc Régional Montagne du Diable.

ADOPTÉE

2014-04-90

DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : Monsieur Philippe Couillard, chef du Parti Libéral du Québec et premier ministre du Québec, au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au chef de l'opposition officielle, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

2014-04-91

ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve entérine le contrat donné à Létourneau & Gobeil pour un certificat de localisation pour le dossier matricule # 8473-89-4886.

QUE le directeur général soit autorisé à payer les frais d'honoraires professionnels de 1,100.00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2014-04-92

DÉFICIT 2013 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser la somme de 8,589 \$ à l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve à la suite du dépôt des états financiers 2013 qui précisent le déficit à payer par la municipalité au montant de 18,589 \$.

ADOPTÉE

2014-04-93

REMBOURSEMENT DE TAXES 2014

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser trois (3) contribuables suite à des modifications reçues de l'évaluateur pour les dossiers matricules suivants :

8473-72-9185	436.30 \$
8473-75-0846	116.81 \$
8777-03-0040	397.19 \$

ADOPTÉE

2014-04-94

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES 2014

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer le montant de 63,974.00 \$ taxes incluses du renouvellement des assurances de la MMQ au Groupe Ultima inc. pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

ADOPTÉE

2014-04-95

SOUPER DE DORÉ AU PROFIT DE L'ÉGLISE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à faire l'acquisition de 4 billets pour le souper de doré au profit de la fabrique de Ferme-Neuve au coût total de 100 \$.

ADOPTÉE

2014-04-96

SOUPER DES BÉNÉVOLES (25 MARS 2014)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve entérine l'attribution des prix donnés au souper des bénévoles comme suit :

Bénévole de l'année : Madame Réjeanne Lévesque 200 \$

Mention spéciale : Madame Blanche Leblanc 100 \$

Organisme bénévole :

Volet loisirs : Club de motoneige Nord de la Lièvre 100 \$

Volet communautaire : Fondation Martin Paquette 100 \$

Volet environnement :

Association d'ensemencement des lacs 100 \$

L'organisme de l'année :

Centre communautaire de Ferme-Neuve 300 \$

Tirage au sort lors de la soirée :

Bénévole : Éric Meilleur 100 \$

Organisme bénévole : Association des pompiers volontaires de Ferme-Neuve	100 \$
Le prix hommage décerné à Monsieur Roger Piché (Il s'agit d'une montre)	189.71 \$
	ADOPTÉE

2014-04-97

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POSTAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à faire l'acquisition d'une timbreuse IS440 et d'une balance WP-3 au montant de 4,985.00 \$ avant taxes de l'entreprise Bureautech Laurentides inc. tel que soumit dans leur offre du 8 avril 2014.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente pour la location d'un compteur postal au coût de 74,12 \$ avant taxes mensuellement.

QUE le directeur général soit autorisé à puiser à même le fonds de roulement pour le paiement de l'acquisition de la timbreuse.

QUE la somme de _____ \$ soit versée annuellement en avril de chaque année pour une période de 5 ans.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

2014-04-98

APPUI AU CLUB DE MOTONEIGE NORD DE LA LIÈVRE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie le Club de motoneige Nord de la Lièvre dans la réalisation du projet auprès de la fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement pour relocaliser une portion de sentier le long du chemin Léandre-Meilleur à partir du pont de Fer jusqu'à l'intersection du chemin Oasis, une distance de 1,3 kilomètre.

ADOPTÉE

2014-04-99

APPEL D'OFFRES WSP CANADA INC.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal entérine le mandat de préparation du devis pour le choix d'un professionnel en architecture pour le Lot-2 du centre sportif Ben-Leduc à la firme WSP Canada inc.

ADOPTÉE

2014-04-100

**OUVERTURE DE SOUMISSION
POUR LA MISE À NIVEAU LOT-1 - FN-14-L-01**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public faite par le système d'appel SEAO pour la fourniture des services FN-14-L-01 (Centre sportif Ben-Leduc);

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a soumissionné;

CONSIDÉRANT que l'offre se détaille comme suit :

- Groupe Piché Construction inc.	1, 146,334.00 \$
TPS	57,316.70 \$
TVQ	<u>114,346.81 \$</u>
- Total	1, 317,997.51 \$

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire selon un rapport de la firme WSP Canada inc. est été jugé conforme à notre devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat de la Mise à niveau Lot-1 du centre sportif Ben-Leduc soit accordé à « Groupe Piché Construction inc. » au coût de 1, 146,334.00 \$ avant taxes.

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention des autorisations finales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2014-04-101

DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - MTQ

CONSIDÉRANT les activités de l'été 2014 sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que celle-ci implique la fermeture temporaire de certains segments de rues ;

CONSIDÉRANT que dans certains, la municipalité doit obtenir du ministère des Transports du Québec son aval ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE pour l'activité du « Super Party des camionneurs » que le tronçon de la Route 309 entre la 18^e Rue et le 2^e rang de Gravel soit fermé à la circulation et qu'un contournement soit fait sur la 18^e Rue pour se diriger vers la Route 309 Nord pour le 6, 7 et 8 juin 2014.

QUE la municipalité demande au MTQ l'autorisation d'utiliser la Route 309 pour la parade des camionneurs qui aura lieu le samedi 7 juin en soirée.

QUE pour l'activité du « Défi du Diable » que le tronçon de la Route 309 entre la 12^e et 13^e Rue soit fermé à la circulation et que la section de la Route 309 entre la 11^e et 12^e Avenue côté Nord (direction Est et Ouest soit fermée) et qu'un contournement soit fait sur la 9^e Avenue pour aller rejoindre la Route 309 qui aura lieu le 21 et 22 juin 2014.

QUE pour une activité municipale que le tronçon de la Route 309 entre la 12^e et 13^e Rue soit fermé à la circulation et que la section de la Route 309 entre la 11^e et 12^e Avenue côté Nord (direction Est et Ouest soit fermée) et qu'un contournement soit fait sur la 9^e Avenue pour aller rejoindre la Route 309 qui aura lieu le 16 août 2014.

ADOPTÉE

2014-04-102

MANDAT À LA MRCAL POUR DES TRAVAUX EN URBANISME

Il est proposé que Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité mandate le service d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle pour la réalisation des travaux de mise à niveau des grilles de spécifications pour qu'elles soient disponibles à l'intranet et aux publics.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION
Règl. #23-18

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #23-18

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard qu'il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement #23 relatif au zonage.

2014-04-103

ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #23-18

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le dépôt du premier projet de règlement #23-18 visant la modification du règlement #23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

Il est 20 h 26 Monsieur Mario Léonard quitte son siège

2014-04-104

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #23-18

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement #23-18 modifiant le règlement de zonage #23 soit tenue le 12 mai 2014 à 19 h 30.

ADOPTÉE

Il est 20 h 28 Monsieur Mario Léonard reprend son siège

2014-04-105

OUVERTURE DE SOUMISSION VIDANGE DES BOUES SEPTIQUES DES ÉTANGS AÉRÉS FN 14-V-01

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur, a procédé par soumission publique et par le système d'appel SEAO pour la vidange des boues septiques des étangs aérés pour la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que 5 entreprises ont soumissionné;

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit :

- ASDR environnement	140,500.00 \$	non-conforme
- Les engrais Neault inc.	98,785.00 \$	conforme
- La Corporation Newalta	144,182.50 \$	non-conforme
- Veolia ES Canada Services industriels	112,377.50 \$	conforme
- PM vac	119,000.00 \$	conforme
(avant taxes)		

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires sont conformes selon un rapport de l'ingénieur Alexandre Hudon de la firme WSP Canada inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat pour la vidange des boues septiques des étangs aérés soit accordé à « Les Engrais Neault inc. » au coût de 98,785.00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Règl. #113-5

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT # 113-5)

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Georges Piché, qu'il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement 113, Annexe F afin d'y inclure une nouvelle voie de circulation à sens unique.

2014-04-106

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-ST-PHILIPPE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie la Municipalité de Chute-St-Philippe dans ses démarches auprès du ministère des Ressources naturelles et du ministère des Transports du Québec dans la possibilité d'aménager au coin du chemin des Quatre-Fourches et de la Route 117 un stationnement incitatif pour le covoiturage.

ADOPTÉE

2014-04-107

LE PARCOURS DE COLIN

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise Madame Julie Richer, membre du CA pour l'organisme « Le Parcours de Colin » à utiliser les rues municipales lors de cet évènement qui aura lieu le 14 juin prochain, tel que décrit dans sa correspondance du 3 avril 2014 et confirmé par le directeur des travaux publics.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie le « Parcours de Colin » auprès du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation de son réseau et du réseau municipal sur le territoire de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2014-04-108

DIRECTEUR DU SERVICE DES PRÉVENTIONS DES INCENDIES

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le salaire du directeur du service des incendies de Ferme-Neuve soit augmenté de 1,5 % pour l'année 2014.

ADOPTÉE

2014-04-109

CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 131

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 131 signé par le directeur général et secrétaire-trésorier et qui précise que le nombre de personnes ayant signé sur le registre est de 0, soit accepté pour dépôt.

QUE le règlement numéro 131 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

QU'un référendum n'est pas nécessaire dans les circonstances.

ADOPTÉE

2014-04-110 MESURE D'URGENCE À FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Dominic Coursol agira à titre de responsable des communications en remplacement de Monsieur Réal Monette lors de la mise en marche des mesures d'urgence municipales décrétée par la maire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

2014-04-111 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20 h 47.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général